

## Tableau de présence des allergènes

Règlement européen n° 1169/2011 relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires

NOM DU PRODUIT FINI	Céréales <sup>1</sup>	Œufs	Lait et produit à base de lait <sup>2</sup>	Arachides	Fruits à coques <sup>3</sup>	Soja	Sésame	Lupin	Sulfites <sup>4</sup>	Moutarde	Céleri	Mollusques	Crustacés	Poissons
Speck / Porc														
Jambon cuit aux herbes / Porc														
Mozza di bufala			X											
Pesto verde			X			X								
Pesto rouge			X			X								
Mascarpone			X											
Tomates séchées et marinées				X	X									
Focaccia truffe / Gluten			X		X									
Focaccia Pesto / Gluten			X		X									
Focaccia nature / Gluten			X											
Aubergines grillées et marinées														

<sup>1</sup> A ne cocher que si la céréale utilisée contient du gluten, à savoir une des céréales suivantes : blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut

<sup>2</sup> Y compris le lactose

<sup>3</sup> Fruits à coques : Amandes, Noisettes, Noix, Noix de Cajou, Noix de Pécan, Noix du Brésil, Pistaches, Noix de Macadamia et Noix du Queensland

<sup>4</sup> A mentionner uniquement si la quantité d'anhydride sulfureux et sulfites est supérieure à 10 mg / kg de produits finis

( )\* Peut contenir des traces de ...